



# **PETIT MANUEL DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Participer à la vie de Superforma

# ÊTRE ADHÉRENT·E

Tout le monde peut adhérer à l'association ! Il existe différents groupes de personnes adhérentes.

## LE COLLÈGE DES MEMBRES ASSOCIÉS

Il comprend les fondateurs de l'association Superforma qui oeuvrent de manière rapprochée au service du projet de Superforma ou qui coopèrent au service du projet de l'association.

## LE COLLÈGE DES MEMBRES SALARIÉ·ES OU ASSIMILÉS

Il comprend les personnes physiques ayant signé un contrat de travail ou de mise à disposition à l'association, ou celles qui exercent une activité non salariées à titre individuelle de façon régulière.

## LE COLLÈGE DES MEMBRES DU PUBLIC

Il comprend les personnes physiques bénéficiaires des activités de diffusion de concerts ayant manifesté leur volonté d'adhérer à l'association.

## LE COLLÈGE DES MUSICIEN·NES ET ARTISTES

Il comprend les personnes physiques exerçant une activité d'artiste ou de musicien·ne, professionnelle ou amateur. Il comprend notamment les usager·ères des studios de répétitions Le Silo.

## LE COLLÈGE DES ACTEURS DES MUSIQUES ACTUELLES DE LA SARTHE

Il comprend les personnes physiques ou morales qui oeuvrent pour les musiques actuelles au niveau du département (labels, festivals, écoles de musique...).

# POUR FAIRE QUOI ?

Les manières de participer au projet sont nombreuses, on peut les regrouper en 3 thématiques

## DONNER SON AVIS

**Donner son avis à propos des grandes orientations et des évolutions du projet Superforma.**

*Quand ?* Cela se déroule au moment des Assemblées Générales (une fois par an).

*À qui ?* Vous vous adressez au bureau et à la direction.

**Donner son avis à propos des services et activités proposées par Superforma.**

*Quand ?* À tout moment, en direct, par mail ou autre. Sans nécessairement de solutions à proposer

*À qui ?* Enora, attachée à la vie associative

## PROPOSER

**Proposer des nouveautés ou des évolutions dans chaque aspect des activités de Superforma, sans nécessairement les mettre en œuvre. Il s'agit d'être force de proposition sur les activités.**

*Quand ?* 2 à 3 temps de rencontres sont organisés chaque saison

*À qui ?* auprès du bureau, de la direction ou des salarié·es.

## METTRE EN ŒUVRE

**Participer activement à la mise en œuvre des activités de Superforma :** faire du service au bar, chroniquer des disques, interviewer des porteurs de projet, participer à la diffusion des supports de communication, participer à des petites sessions de travaux ou déco, ou de jardin au Silo.

*Quand ?* Toute l'année en fonction des idées et besoins

*À qui ?* Les souhaits sont à formuler auprès de Enora.

# LES INSTANCES DE DÉCISION

L'organisation et les modes d'élection de l'association.

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale Ordinaire se déroule **une fois par an**.

Tous·tes les adhérent·es sont invité·es et peuvent voter.

On y prend connaissance et valide la **situation morale et financière de l'association**.

On y élit les membres du Conseil d'Administration (tous les deux ans).

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration se réunit **minimum 2 fois par an**.

Il est composé de **minimum 11 membres élu·es** par l'Assemblée Générale.

- 4 membres permanents

- 2 membres salariés

- 2 membres associés

- 3 membres titulaires issus des catégories artistes/musicien·nes, acteurs des musiques actuelles, publics. Ces 3 membres peuvent être complétés de 2 membres suppléants par catégorie.

**Il peut être force de proposition** à propos des grandes orientations du projet.

**Il débat et délibère** des grandes orientations proposées par les instances de direction. **Il délègue** la mise en oeuvre au bureau et aux instances de direction. **Il élit** les membres du bureau.

## LE BUREAU

Il se réunit tous les **15 jours en moyenne**.

Il est composé de maximum **6 personnes** :

- 1 président·e

- 1 vice président·e

- 1 secrétaire

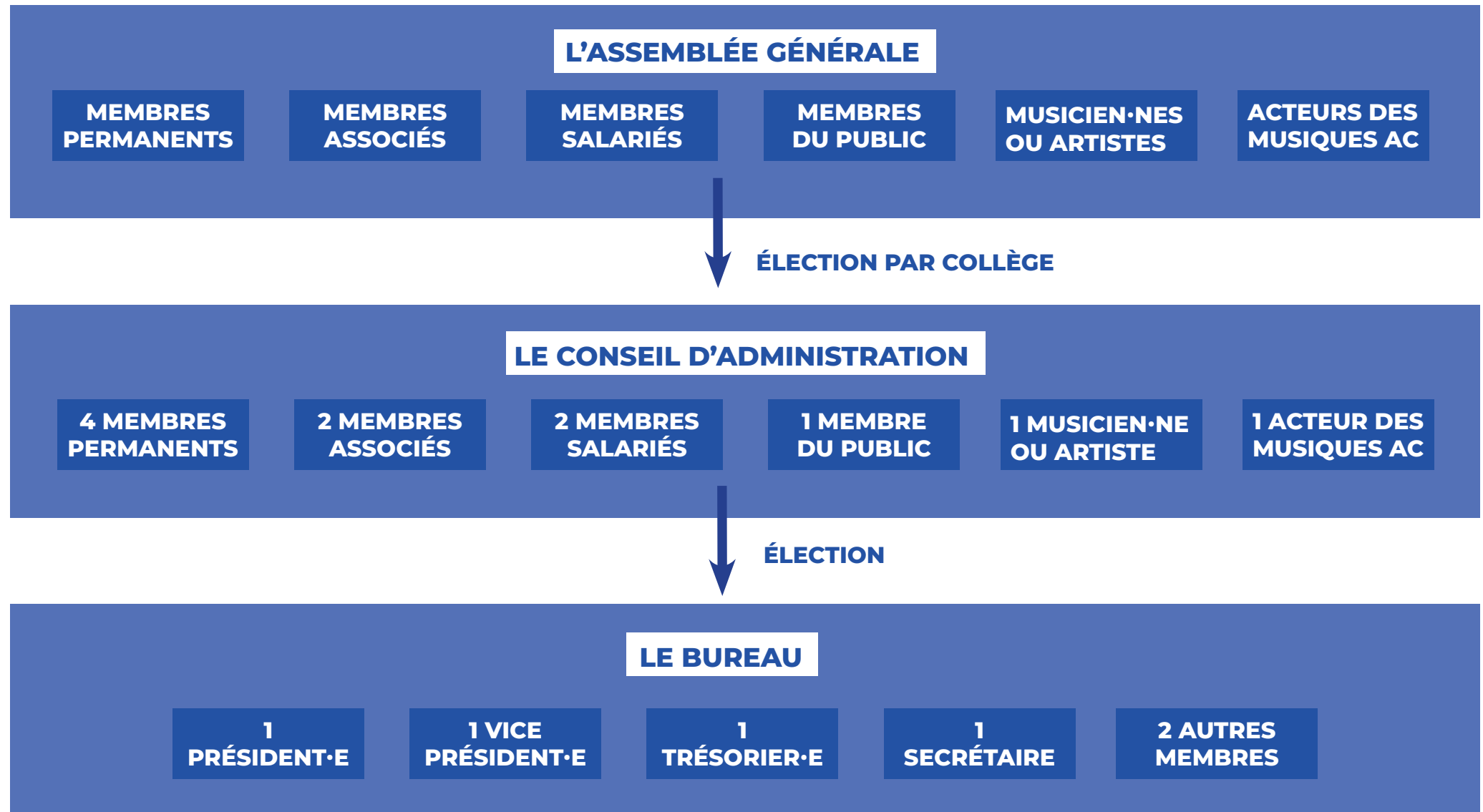
- 1 trésorier·ère

- 2 autres membres

Il est l'une des instances de direction et **est garant** de la bonne gestion de l'association.

# LA GOUVERNANCE

Résumé du fonctionnement de la gouvernance de l'association.





**Référente vie associative : Enora Morizo**

hello@superforma.fr

07 67 24 90 47